



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 518-2018

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 1^{er} mai 2018, le règlement suivant :
 - Règlement numéro **518-2018** modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de modifier certaines dispositions pour assurer l'encadrement et la conformité des aménagements des propriétés privées contiguës au projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud à Percé;
- **QUE** ce règlement est officiellement entré en vigueur le 10 mai 2018 lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 14 mai 2018.

**Gemma Vibert,
Greffière**